

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1241/SG/CG accordant à la Société de Placements et d'Investissements internationaux (S.O.P.I) le bénéfice du régime fiscal stabilisé.

n° 72-1241/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 août 1972

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro
10 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par l'

article 11

63.18 du Code général des impôts, sont garantis à la Société de Placements et d'Investissements internationaux (S.O.P.I) pour une période de dix années, à compter du 1er janvier 1972.